

Nous saisir

• Formulaire en ligne des employeurs

<https://extranet.cdg62.fr/login>

-> menu Déontologie / Laïcité



• Formulaire en ligne des agents

<https://www.cdg62.fr/>

-> rubrique Nos offres +

-> Déontologie / Laïcité

-> Saisine



• Par courrier

Adressé au collège des référents déontologues
- laïcité sous double enveloppe cachetée
(l'enveloppe intérieure portant la mention
«Confidentiel»)

*Aucune saisine ne pourra être effectuée
par téléphone / rendez-vous*



Le collège des référents déontologues - laïcité du CdG62



Le collège des référents déontologues



Le collège des référents laïcité

On appelle déontologie l'ensemble des règles et des devoirs régissant une profession.

Le collège apporte un conseil à tout agent et tout employeur public se questionnant sur le respect des principes déontologiques.



Le principe de laïcité nécessite de servir et traiter de façon égale et sans distinction tous les usagers, quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses, en faisant preuve d'une stricte neutralité.

Le collège apporte un conseil à tout agent et tout employeur pour la mise en œuvre du principe de laïcité (agents, élus et usagers).



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Les collèges rendent un avis sur les situations présentées en fonction des éléments transmis. Cet avis est une aide à la décision qui n'est pas susceptible de recours.

N'hésitez pas à le demander si vous êtes, notamment, dans l'un des cas suivants :

Reprise d'une activité privée après un départ de la FPT

Cumul d'activités

Demande de reprise ou de création d'entreprise

Questionnement d'ordre général ou individuel

Informations sur la laïcité

Organisation de la journée de la laïcité

Questionnement sur les droits et obligations déontologiques

Suspicion de conflit d'intérêts

Déclaration de patrimoine et d'intérêt

Difficultés dans l'application du principe de laïcité (agents, élus, usagers)

Nos principes

Secret et discrétion professionnels

Indépendance et impartialité

Raisonnement pédagogique

Neutralité

Faciliter vos procédures

Une base documentaire est également mise à votre disposition sur le site du CdG62, contenant notamment les modèles suivants :

- Charte de déontologie
- Déclaration d'intérêts
- Demandes ou informations
- Accusés réception
- Réponses de l'employeur
- Affiche à destination des agents

